

LE NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION

Durée de l'expérimentation : **1 an**

*Si celle-ci s'avère satisfaisante, le nouveau plan de circulation perdurera.

ACTION 1



REMISE EN DOUBLE SENS



Rue du 18 juin 1^{er} tronçon

REMISE EN DOUBLE SENS



Rue Louis-Savoie

REMISE EN DOUBLE SENS



Rue de l'Église

Rue de Stalingrad



REMISE EN DOUBLE SENS



Rue du 18 juin 2^e tronçon



CALENDRIER DES TRAVAUX*

Tous les changements de sens de circulation s'opéreront dès le 1^{er} jour des travaux.

DU 10 AU 19 JUILLET

- ➔ RUE DE STALINGRAD : mise en sens unique (de la place Anita-Conti vers la place Bichet) avec création de 2 bandes cyclables unidirectionnelles.
- ➔ RUE MAURICE-BERTEAUX : inversion du sens de circulation (de la rue Saint-Flaive vers la rue de Stalingrad).
- ➔ RUE ST-FLAIVE : mise en sens unique (de la rue Lamartine vers la rue Kennedy).
- ➔ RUE KENNEDY : création de 9 places de stationnement supplémentaires.
- ➔ RUE NADINE : inversion du sens de circulation (de la rue Paul Bert vers la rue Maurice-Berteaux).

REMISE EN DOUBLE SENS

- ➔ RUE DU 18 JUIN : mise en sens unique (de la place Bichet vers la route de Franconville) avec création d'une bande cyclable bidirectionnelle.

REMISE EN DOUBLE SENS

- ➔ RUE LOUIS-SAVOIE ET RUE DE L'ÉGLISE : mise en sens unique (de l'avenue de la Mairie vers la place Bichet) avec création de 2 bandes cyclables (MAINTENUES) unidirectionnelles + aménagement d'un rond-point face à l'Hôtel de Ville.

- ➔ RUE DE LA PETITE BAPAUME : mise en sens unique (de la rue Louis-Savoie vers la rue du Syndicat).
- ➔ RUE DU STAND : mise en sens unique (de la rue Renoir vers la rue du Syndicat).

- ➔ RUE DU 18 JUIN : mise en sens unique (de l'avenue de L'Europe vers la route de Franconville) avec création d'une bande cyclable bidirectionnelle.
- ➔ AVENUE JULES MARCHAND : mise en sens unique (de la rue du 18 Juin vers la rue de la Petite Bapaume).

- ➔ RUES DES FLORALIES ET DE LA ROSERAIE : passage en zone de rencontre (allée piétonne, double-sens de circulation pour les vélos), circulation automobile autorisée à 20km/h.
- ➔ BOULEVARD PASTEUR : mise en double sens (entre la rue du Professeur Calmette et la rue du Maréchal Delattre de Tassigny).

DU 20 AU 26 JUILLET

DU 27 JUILLET AU 14 AOÛT

DU 16 AU 23 AOÛT

DU 24 AU 28 AOÛT

*Susceptible d'évolution en fonction des conditions météorologiques.

CIRCULATIONS DOUCES FAVORISÉES

Plus de sécurité, moins de pollution !



ACTION 2

➔ La déambulation des piétons est facilitée par la création de « zones de rencontre » notamment rues des Floralies et de la Roseraie. La sécurisation des cheminements pour les piétons est ainsi favorisée par l'élargissement de trottoirs, la création d'allées piétonnes et l'installation de bancs publics supplémentaires.

➔ La mobilité douce est favorisée par l'aménagement de nouvelles bandes cyclables, la pose d'arceaux à vélos / trottinettes supplémentaires (place Anita-Conti et place Carrée). L'extension du réseau cyclable atteindra ainsi 1,7 km.



STATIONNEMENT LIBÉRÉ = CENTRE-VILLE PLUS ATTRACTIF !

ACTION 3

➔ Avec le nouveau plan de stationnement mis en place dès le 10 juillet, le centre-ville passe de 1071 à 1080 places.

Le parking, rue de la République (70 places) sera réservé dès la mi-septembre aux commerçants, ce qui libèrera plusieurs places en centre-ville.

➔ 14 places « d'arrêt minute » sont créées : 7 sur la place Anita-Conti et 9 sur la rue de Stalingrad. Stationnement autorisé pour 15 minutes (sur présentation du disque de stationnement). Le parking de la rue de l'Église (face à la boulangerie) sera également régi par la règle des 15 minutes.

➔ Les places de stationnement rues Louis-Savoie, Stalingrad, Église, 18 juin (1^{re} tronçon) et République passent d'1 heure à 2 heures de stationnement gratuit mais réglementé par disque bleu.



À compter d'octobre 2023 :

➔ Le stationnement devient payant sur les rues Raoul-Dautry, Claude-Bernard et l'avenue Louis-Armand. Des horodateurs seront mis en place dans cette zone avec possibilité de payer en espèces ou par CB.

